



Mâcon, le 2 avril 2020
12 h

INFORMATION

Dans le contexte créé par le confinement, les maires sont particulièrement soucieux du maintien du lien social, notamment pour les personnes âgées et vulnérables.

Ils sont les premiers à agir et à mobiliser leurs équipes municipales pour soutenir dans leur quotidien ces personnes, les écouter et les aider. 477 communes ont indiqué à la préfecture avoir mis en place un suivi des personnes les plus fragiles. Pour 188 communes, un registre répertoriant les personnes fragiles, âgées et handicapées, existe conformément à la réglementation. Cet outil doit pouvoir se généraliser. 388 maires ont mis en place des actions d'accompagnement des personnes vulnérables par des contacts téléphoniques réguliers, le port de repas, de courses ou de médicaments par exemple. Qu'ils en soient tous sincèrement et chaleureusement remerciés ! Nous leur devons un grand coup de chapeau.

Depuis le 24 mars, sur proposition ou après avis des maires, 64 marchés alimentaires très encadrés ont été autorisés par arrêté préfectoral. Pour certaines communes, cette dérogation peut concerner deux marchés hebdomadaires. A l'exception d'une demande d'une commune de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône qui ne présentait pas toutes les garanties attendues, toutes les propositions de dérogation ont été accordées. Maires et services de l'Etat sont particulièrement attentifs aux dispositifs qui favorisent les circuits courts et la promotion des producteurs locaux.

Concernant les obligations de service de la Poste, les maires des communes disposant d'une agence postale sont invités à se rapprocher des dirigeants de la Poste pour examiner les conditions de réouverture de leur agence. Qu'ils n'hésitent pas à examiner leurs difficultés avec les sous-préfets d'arrondissement.

Hier 1er avril, 180 personnes étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers et cliniques de Mâcon (103), Chalon-sur-Saône (29), Le Creusot (10), Paray-le-Monial (32), Montceau-les Mines (3) et Autun (2). Trente-trois patients nécessitaient une prise en charge en réanimation. Cinquante personnes étaient décédées depuis le 12 mars des suites du Coronavirus-Covid19 en milieu hospitalier à Mâcon, Chalon-sur-Saône, au Creusot et à Paray-le-Monial.

A la date d'hier, cinquante-six établissements médico-sociaux, dont trente-quatre EPHAD auraient fait un signalement d'au moins une personne présentant des symptômes pouvant s'apparenter au Covid 19. Vingt établissements médico-sociaux feraient l'objet d'un suivi prioritaire ou renforcé par l'Agence régionale de santé pour des cas de coronavirus testés confirmés ou suspectés. Quatorze résidents seraient hospitalisés. Vingt-quatre résidents seraient décédés des suites du Coronavirus-Covid19 depuis le 19 mars dans une dizaine d'EPHAD.

